

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

## **Quotium Technologies**

Société Anonyme  
au capital de 2 019 024 €  
84-88 Bd de la Mission Marchand  
92400 Courbevoie

**Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2014**

## **Grant Thornton**

100 rue de Courcelles  
75849 Paris Cedex 17

## **Cecaudit International**

16 rue Albert Einstein  
77420 Champs-sur-Marne

# Rapport des Commissaires aux Comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions

## Quotium Technologies

Assemblée Générale Mixte du 27 janvier 2014

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions au bénéfice des salariés de la Société et/ou des sociétés liées à la Société, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 38 mois à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du Conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

Fait à Paris et Champs-sur-Marne, le 30 décembre 2013

Les Commissaires aux Comptes

**Grant Thornton**

**Cecaudit International**

Membre français de Grant Thornton International



Pascal Leclerc  
Associé



Caroline Fontaine-Sekalski  
Associée